

Cette charte a pour objet la définition des engagements des préparateurs et de l'association.

Engagements des préparateurs :

- Être à jour de sa cotisation annuelle,
- Être préparateur de voiliers de courses et/ou faire partie d'un team,
- Afficher son appartenance au pôle et participer à l'émulation de groupe ainsi qu'au dynamisme de l'association,
- Participer au minimum à deux formations par an,
- Être présent ou représenté à l'Assemblée Générale annuelle de LGL,

Pour les besoins de communication :

- Permettre à LGL d'utiliser ces photos en vue de la promotion du pôle course lorientais (toutes les images/photos adressées à l'association doivent être libres de droits. A défaut, toute pénalité adressée à l'association sera refacturée à l'équipier),
- Identifier dès que possible Lorient Grand Large sur les réseaux sociaux pour repartager le contenu.

Règles de fonctionnement :

- Les formations à terre doivent être réglés en amont des prestations,
- Pour permettre le bon déroulement des formations et accompagnements, les préparateurs devront s'inscrire au minimum 5 jours à l'avance,
- Toute déjection à une formation devra se faire 5 jours ouvrés avant la date de la prestation pour prétendre à un remboursement.

Engagements de Lorient Grand Large :

- Mettre en place un programme de formations adapté aux besoins de la préparation sportive des navigants,
- Promouvoir la course au large et les résultats de ses adhérents sur le site internet, les réseaux sociaux et la newsletter de l'association,
- Défendre les intérêts et relayer les besoins des adhérents auprès de Lorient l'Agglomération.